

# Assainissement Non Collectif



La communauté de communes Terres du Lauragais assurait les missions obligatoires du SPANC sur les 27 communes du Nord de son territoire.

À compter du **2 janvier 2020**, cette compétence est assurée par **Réseau31**.

Toute demande peut être directement transmise au **Pôle contrôle**, par le demandeur, depuis le site internet de [Réseau31](http://www.reseau31.fr).

Les tarifs des contrôles assainissement sont également en ligne sur le site internet de [Réseau31](http://www.reseau31.fr).

**Siège de Réseau 31**

**Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne**

[www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr)

**Pôle contrôle de l'assainissement 05.61.17.30.84.**